



**COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE CONCERTATION (CLIC)  
Zone industrielle Est Agglomération Rouennaise  
Mercredi 5 décembre 2007**

Cette réunion est présidée par Monsieur MOREL, Secrétaire Général de la préfecture de Seine-Maritime qui remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'agglomération Rouen Est pour leur présence et commente l'ordre du jour.

**1- Présentation du bilan 2006 SGS (Systèmes de Gestion de la Sécurité)**

Monsieur CARPENTIER (U.I.C Normandie) secrétaire du CLIC remet à chaque participant les présentations des entreprises.

**Francolor Pigments**

Monsieur DURAND GASSELIN présente le bilan et les objectifs de son entreprise. Monsieur DURAND GASSELIN informe le CLIC du changement d'activité de son site. Une diversification va s'opérer par l'arrêt de la production de pigments dits classiques au profit de la fabrication de pigments à haute performance pour l'industrie électronique.

Ces changements vont entraîner une modification du classement du site (seuil haut à seuil bas).

Monsieur GUERIN, DRIRE précise que Francolor Pigments ne devrait plus être concerné par le PPRT de la zone.

Monsieur DURAND GASSELIN conservera néanmoins le système de management de la sécurité en place.

A une question de Monsieur ROUZIES (UFC Que Choisir) sur ces changements, monsieur DURAND GASSELIN précise que les activités mises à l'arrêt concernent les pigments destinés à la coloration des peintures, encres et plastiques et qu'à terme une ré-industrialisation de certains bâtiments est envisagée.

**Société Chimique de Oissel**

Monsieur DIEZ présente le bilan et les objectifs de son entreprise et informe le CLIC de l'arrêt des activités à la fin du premier trimestre de l'année 2008.

Monsieur ROUZIES s'interroge sur la procédure d'information en cas d'incidents ou d'accidents.

Monsieur DIEZ précise que le site, dans le cadre de son POI, informe entre autre la DRIRE, la préfecture et la mairie de Oissel.

Monsieur GUERIN confirme que l'association Air Normand peut également servir de relai.

A une question d'un représentant CHSCT concernant la formation du personnel ainsi que le nombre de personnes disponibles en cas d'intervention, monsieur GUERIN confirme que la DRIRE maintiendra un contrôle des installations jusqu'à l'arrêt définitif.

### **Orgachim**

Monsieur DEBART présente le bilan et les objectifs de son entreprise. La cessation du site a été prononcée le 24 août 2007.

Le site restera sous surveillance 24 H / 24 H jusqu'à la fin du plan d'arrêt mis en œuvre et validé par la DRIRE.

### **Yara France**

Mademoiselle PLADYS présente le bilan et les objectifs de son entreprise.

Monsieur GUERIN précise qu'une étude a été demandée à la société concernant ses interactions en matière de sécurité avec la Société Chimique de Oissel.

Mademoiselle PLADYS précise que deux options sont à ce jour à l'étude : poursuite de l'activité sans SCO (mise en place d'un système de sécurité) ou arrêt de l'exploitation.

Monsieur GUERIN, au titre du PPRT, juge qu'il est nécessaire de savoir rapidement l'option qui sera retenue par YARA France.

Monsieur ROUZIES s'interroge sur l'existence du CLIC Rouen Est compte tenu de tout ce qui vient d'être dit au cours de cette réunion.

En conclusion Monsieur MOREL remercie les industriels pour leurs présentations et les précisions apportées aux questions du CLIC.

## **2- Présentation de l'exercice POI inopiné du 21 novembre 2007 (SCO)**

La DRIRE commente le diaporama présenté. L'exercice a eu lieu le 21 novembre 2007 sur le site SCO. Le scénario retenu était une fuite au niveau des installations de soutirage d'un réservoir d'ammoniac.

Les points positifs constatés : gestion de l'incident, l'appréciation des moyens à mettre en œuvre, mise en place des postes de commandements, les relais d'information entre les équipes, mise en commun des réflexions pour adapter la prise de décision.

Les axes d'améliorations : état ou conditions d'utilisation de certains équipements, mauvaise qualité de communication radio, tableau de suivi des événements.

## **3- Evolution réglementaire depuis le dernier CLIC**

La DRIRE commente le diaporama présenté.

Parmi les textes on retiendra

- le décret du 3 mai 2007 relatif aux EDD des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses,
- l'arrêté du 3 mai 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux transports terrestres de matières dangereuses,
- la circulaire du 3 mai 2007 relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des mesures foncières et supplémentaires prévues par le PPRT,
- la circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance « risques technologiques » et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées,

- la circulaire du 23 juillet 2007 relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de GIL.

La DRIRE précise que l'échéance de mise en œuvre du PPRT Rouen Est est liée à l'évolution de la situation des sites et principalement de YARA France. Si YARA France continue son exploitation, le PPRT sera prescrit au cours de l'année 2008.

Monsieur MOREL conclut cette réunion en remerciant l'ensemble des membres du CLIC pour leur participation.